

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00392

Numéro SIREN : 530 930 163

Nom ou dénomination : 2RM DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt A2022/009752

**2RM DISTRIBUTION**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 4 000 euros**  
**Siège social : 71 Chemin de la Croix Bourrue, 42600 VERRIERES EN FOREZ**  
**530 930 163 RCS SAINT ETIENNE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 1er NOVEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,  
Le 1er novembre,  
A 10h,

Les associés de la société 2RM DISTRIBUTION se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rafaël ROME, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Stéphane FAVEYRIAL-DURANTON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 actions sur les 400 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Rafaël ROME de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

R'investissements, société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros, dont le siège social est 71 Chemin de la Croix Bourrue, 42600 VERRIERES EN FOREZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 881 473 425 R.C.S. SAINT ETIENNE, représentée par Monsieur Rafaël ROME, seul gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le président, R'investissements, percevra à compter du 1er novembre 2022 une rémunération fixe mensuelle de 2 000 euros, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane FAVEYRIAL-DURANTON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :



SERVICES DU FOREZ, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 6 Rue Fernand Bonis, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 820 775 831 R.C.S. SAINT ETIENNE, représentée par Monsieur Stéphane FAVEYRIAL-DURANTON, gérant.

Conformément aux dispositions des statuts, SERVICES DU FOREZ disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, SERVICES DU FOREZ aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, le directeur général, SERVICES DU FOREZ, percevra à compter du 1er novembre 2022 une rémunération fixe mensuelle de 2 000 euros, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

#### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

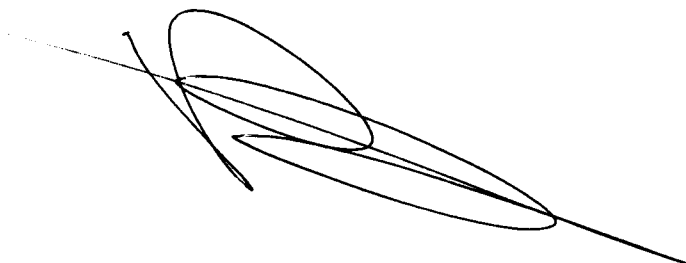
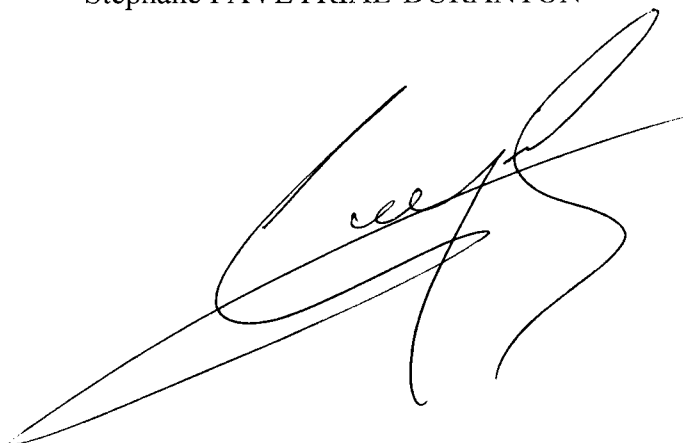
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président  
Rafaël ROME

Le secrétaire  
Stéphane FAVEYRIAL-DURANTON

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the top and a long, horizontal stroke at the bottom.